



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

○ MAI - JUIN 2013, N°7



DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Fonds structurels
- P2 • Etiquetage "made in"
 - Artisanat côtier
 - Entretien avec le Président du CESE

Les CMA en action

- P2 • Séminaire des CMA d'outre-mer à Bruxelles

L'Europe de l'artisanat

- P3 • 21^e Rencontre des CMA de France et d'Allemagne

Euro brèves

P3

Chiffre clé

P3

L'actualité institutionnelle

Négociations sur tous les fronts pour les fonds européens

C'est à la fois à Bruxelles, à Paris et en région que se joue en ce moment l'avenir des fonds structurels. Autant de raisons de maintenir la mobilisation du réseau, associé à la préparation de l'Accord de partenariat au niveau national et des programmes opérationnels au niveau local, pour faire entendre les priorités de l'artisanat.

Dans la perspective d'un accord européen sur l'architecture des prochains fonds, l'APCMA reste mobilisée pour le maintien d'un objectif exclusivement dédié aux PME et pour la simplification des procédures. Mais ces priorités dépendent autant des résultats de la concertation avec les partenaires que des futures modalités de gestion des fonds.

Membre du partenariat national piloté par la DATAR, l'APCMA a donc contribué aux séminaires organisés pour alimenter l'élaboration de l'Accord de partenariat. Dans le prolongement du débat européen, la concentration thématique sur l'objectif « PME » et le soutien à l'innovation non

technologique, à la reprise d'entreprise et à la formation professionnelle restent les messages clés pour faire des fonds structurels un outil efficace au profit de la cohésion et du développement des territoires.

En région, la concertation est l'opportunité pour les CMA de faire part de propositions de stratégies d'interventions et d'axes prioritaires pour mettre en adéquation les priorités d'investissement ciblées dans les programmes avec les besoins des entreprises artisanales de ces territoires. Le rôle de l'artisanat dans la cohésion économique et sociale en fait un acteur incontournable de chacun des programmes opérationnels du FSE, du FEDER et du FEADER.

En parallèle, la simplification promise ne sera possible que si les modalités de gestion des fonds gardent le cap d'une simplification effective pour les porteurs de projets et ne multiplient pas les points d'entrée. Ce devra être tout l'objectif de la loi de décentralisation.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr

Relance des travaux sur l'étiquetage « made in »

Après l'échec des négociations sur l'indication du pays d'origine des produits importés, la Commission a proposé d'introduire un marquage du pays de fabrication pour les produits non alimentaires vendus dans l'Union, qu'ils proviennent d'un pays tiers ou non. En 2010, le rapport Muscardini pour l'étiquetage "made in" avait obtenu un large soutien au Parlement européen. Plusieurs organisations européennes de l'artisanat avaient marqué

leur intérêt pour cette mesure, sous réserve de privilégier le marquage volontaire pour les produits européens et de concevoir la procédure selon le principe "Penser aux petits d'abord". Aujourd'hui, la proportionnalité des contraintes pour les produits fabriqués en petite série reste un impératif. Ce qui doit être un moyen de valoriser la production et le savoir-faire des entreprises européennes ne doit pas devenir un frein à leur fonctionnement.

L'artisanat pour une croissance durable dans les régions côtières

Dans la continuité de la stratégie « croissance bleue », la Commission a développé de nouveaux outils pour accompagner la diversification des économies côtières et améliorer la qualité de vie le long des littoraux européens. Son instrument majeur, le Fonds pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), contribuerait également à la mise en œuvre du plan d'action pour la région atlantique, à la planification de l'espace maritime et à la gestion intégrée des zones côtières. Les

négociations sur les priorités et les modalités du fonds se poursuivront au Parlement européen jusqu'à l'été. Avec 477 000 entreprises dans les départements côtiers français, l'artisanat a fait entendre sa voix pour renforcer la dimension territoriale du FEAMP et accorder un accès équitable aux activités connexes de la pêche, telles que la transformation et la commercialisation des produits, mais aussi aux autres activités artisanales de l'économie maritime comme le nautisme.

L'APCMA accueille le président élu du CESE à Paris

Alain Griset, président de l'APCMA, a reçu le nouveau président du Comité économique et social européen (CESE) pour un déjeuner de travail à la veille de son investiture. Avec l'ambition commune de redonner à la deuxième assemblée de l'Union tout son poids dans le débat européen, Henri Malosse et Alain Griset se sont accordés sur le besoin de mieux évaluer les politiques européennes et de renforcer le dialogue entre la société civile et les institutions politiques. Les principales priorités

de l'APCMA ont été évoquées : harmonisation fiscale et sociale, simplification administrative et formation professionnelle. L'engagement d'Henri Malosse en faveur des PME et la volonté du Comité d'aller davantage à la rencontre des organisations représentatives sont autant de signes prometteurs. Le nouveau président a ainsi présenté les petites entreprises et la mobilité des apprentis comme des axes forts de la mandature lors de son discours d'investiture.

Les CMA en action

Séminaire des CMA d'outre-mer à Bruxelles

Depuis 2004, l'Union européenne a défini une stratégie intégrée en faveur des régions ultrapériphériques (RUP), véritables atouts pour l'Europe, afin de leur permettre de tirer profit des investissements disponibles au titre des fonds et programmes actuels tels que le FEDER, le FSE, le FEADER, le FEP et le POSEI. Alors que la programmation arrive à son terme, ces territoires sont au cœur des négociations sur les priorités, les modalités et les dotations des prochains fonds. C'est dans ce contexte particulièrement décisif qu'une délégation des CMA d'outre-mer s'est rendue à Bruxelles le 18 avril. Les échanges avec les fonctionnaires européens et les représentants de la France et des régions à Bruxelles ont permis de faire un état des lieux des instruments européens en faveur des RUP et des PTOM. Les chambres

ultramarines ont saisi cette opportunité pour exposer leurs priorités : la mobilité des apprentis, les fonds structurels et l'intégration régionale.



La délégation des CMA d'outre-mer, autour de T. Saramandis (DG DEVCO)

L'Europe de l'artisanat

Les CMA de France et d'Allemagne formulent quatorze recommandations pour l'artisanat en Europe

Du 15 au 17 mai, 350 représentants des chambres de métiers de France et d'Allemagne se sont réunis à Dresde autour du thème "l'avenir de l'artisanat : compétitivité et croissance" à l'occasion de la 21^e Rencontre franco-allemande des CMA. Organisé tous les trois ans par l'APCMA et son homologue le DHKT, cet événement permet à la fois de mettre à l'honneur la cinquantaine de jumelages qui unit les CMA de France et d'Allemagne, d'échanger autour de préoccupations communes et de faire entendre les propositions du secteur. En ce cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée, les chambres ont travaillé sur trois enjeux communs - innovation, formation, durabilité des réseaux - afin de mutualiser leur expertise et

de promouvoir des recommandations communes :

- augmenter la contribution des fonds structurels à l'innovation dans l'artisanat, faire reconnaître l'artisanat culturel et créatif, intensifier la coopération franco-allemande sous forme de visites et stands communs lors de salons ;
- renforcer la coopération, développer la formation professionnelle, accroître la mobilité transnationale des apprentis et créer un institut européen des métiers et de l'artisanat ;
- optimiser l'organisation des réseaux face aux évolutions de l'environnement économique et politique, développer des services et des outils grâce au benchmarking, concilier technologies numériques et proximité.



Otto Kentzler, Président du ZDH ; Guido Westerwelle, Ministre allemand des affaires étrangères ; Alain Griset, président de l'APCMA ; Stanislaw Tillich, Ministre-Président de Saxe ; Jörg Dittrich, Président de la CMA de Dresde

Marquées notamment par la présence du Commissaire Oettinger et de l'Ambassadeur de France en Allemagne, ces rencontres ont confirmé le soutien politique des institutions européennes, des gouvernements et des pouvoirs locaux envers un secteur moteur de croissance et d'innovation en Europe. Elles ont également démontré une fois de plus le rôle des CMA dans la mise en œuvre des politiques économiques et de formation dans les deux pays.

Le chiffre clé

8 millions Nombre d'actifs dans l'artisanat en France et en Allemagne

EURO BREVES

- La Commission européenne a publié une proposition visant à simplifier la reconnaissance, dans un autre Etat membre, de l'authenticité de documents publics, notamment le statut et la représentation juridiques des entreprises.
- Les législateurs sont parvenus à un accord sur la révision des directives comptables. Proposée afin de simplifier les obligations comptables des petites entreprises, la réforme ne remet pas en cause le compromis favorable trouvé dès 2011 pour les micro-entités.
- La Commission européenne a identifié 834 produits non agricoles, dont près d'une centaine en France, qui pourraient bénéficier d'une indication géographique protégée dans le cadre des évolutions réglementaires envisagées au niveau européen. Consultée en 2012, l'APCMA avait démontré l'intérêt de ces outils de valorisation des savoir-faire pour les activités artisanales.
- Lors de l'examen du rapport sur la mise en œuvre du règlement REACH, le Conseil de l'Union européenne s'est félicité de l'intention exprimée par la Commission d'examiner les possibilités de réduire la charge pesant sur les PME. Depuis le 1er juin 2013, les entreprises artisanales qui fabriquent ou importent des substances, produisent des articles ou utilisent des produits chimiques en quantité supérieure à 100 tonnes par an sont concernées par cette réglementation.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Pierre Genest, Laure-Anne Copel · Contact : europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36